

CIRCUIT DEPARTEMENTAL VETERANS

Règlement Particulier GAP 2023

1.4.1) Objet :

Ce "Règlement Particulier" (RP) du Circuit Départemental Vétérans (CDV) en Promobad du dimanche 19 février 2022 précise toutes les conditions et décisions prises pour le bon déroulement de cette étape uniquement.

1.4.2) Autorisation & Organisation :

Ce Circuit Départemental Vétérans, étape de Doubles (CDV D+), est autorisé par le Comité 05 et par la ligue PACA de badminton sous le numéro : 2203191 numéro de dossier Poona.

Il est organisé, par délégation du Comité 05 de badminton, par le Badminton Club Gapençais.

1.4.3) Dates, Lieu & Salle :

Ce CDV D+ se disputera dans le gymnase Le COSEC (5 terrains de double) à GAP.

1.4.4) Calendrier d'inscription :

- J-7 : 12/02/2023 → Date limite des inscriptions (désistement sans justificatif)
- J-4 : 15/02/2023 → Date de tirage au sort (prise en compte du CPPH)
- J-2 : 17/02/2023 → Envoi aux clubs des convocations.

1.4.5) Droits d'inscription :

Le montant des droits d'inscription est de 12 € pour 2 disciplines.

En cas d'arrêt définitif du CDV en cours de son déroulement, les droits d'engagements ne seront pas remboursés aux joueurs/clubs.

1.4.6) Conditions d'inscription :

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra participer au CDV pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit (avec les dates et le nom du CDV dessus) d'un médecin. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au JA ou GEO avant son premier match du CDV, en cas de contrôle anti dopage inopiné.

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports. En cas de contrôle anti-dopage positif consécutif à ce CDV, les médailles et les récompenses indûment perçues par le joueur seront retournées au Comité à ses frais.

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au CDV.

Chaque participant inscrit au CDV doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir article «forfaits» du RGC et la procédure de gestion des forfaits et des sanctions de la Fédération).

Les joueurs, au nombre maximum prévisionnel de 70, peuvent s'inscrire dans les disciplines (Double Hommes ou Double Dames) et double mixtes. Les clubs de Barcelonnette et Sisteron du 04 sont acceptés sur le CDV du 05.

La clôture des inscriptions uniquement sur Badiste est fixée au 12 février 2023. Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les récompenses seront remises à l'issue de chaque finale (Finalistes & Vainqueurs). Fin du CDV prévue le dimanche vers 19h00. Sauf en cas de désistement d'un joueur, aucune inscription ne pourra être reçue après la date du tirage au sort.

1.4.7) Têtes de catégories, Tirage au sort & Forfait :

Les têtes de séries, voire les têtes de poules, seront déterminées à partir du classement CPPH de la FFBAD, pour chaque série et discipline, la semaine N° 7 du tirage au sort qui aura lieu le 15 février 2023 à Gap (05000).

Le logiciel Badplus sera utilisé pour la confection des tableaux.

En cas de forfait, le joueur devra prévenir le club organisateur et/ou la CoDéAd/JA/GEO de sa non-participation (si la CoDéAd/JA/GEO n'est pas prévenu et/ou sans réception d'un justificatif et/ou avec sanction à posteriori à l'encontre du joueur forfait consécutive à ce CDV : les droits d'engagements ne seront pas remboursés) et adressera (postera en courrier suivi, pour une réception dans les 5 jours) les pièces justificatives à la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue PACA. En cas d'absence de courriel, le caractère volontaire du forfait pourra être retenu par le juge arbitre. Son/sa partenaire devra prévenir le club organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur (choisit par l'organisateur) dans la mesure du possible. En cas d'impossibilité, l'organisateur et/ou la CoDéAd/JA/GEO avertira le joueur de sa non-participation dans la discipline concernée.

1.4.8) Echéancier :

Tous les joueurs seront convoqués 60 minutes avant l'heure prévue pour leur 1^{er} match.

L'échéancier est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement du CDV.

Par conséquent, les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif.

Une fois le CDV commencé, pour chaque discipline de chaque série, les matches peuvent être appelés une heure maximum avant l'heure prévue pour une meilleure gestion du CDV (voir le Règlement Général des Compétitions).

1.4.9) Arbitrage :

Les matchs se joueront en auto-arbitrage (avec si possible des arbitres fédéraux ou faisant office du club organisateur).

Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre ou à la table de marque, à tout moment du CDV, pour régler un conflit ou désigner si possible et si nécessaire, un arbitre (ou faisant office).

1.4.10) Gestionnaire d'Organisation : (Promobad)

Responsable compétition : Thierry PELLET

Les GEO choisis seront : Thierry QUIOT, Christian SAGNARD, Anne-Marie THUILLIER

1.4.11) Responsabilités des joueurs :

Si un joueur quitte la salle, il le fera sous sa propre responsabilité (voir aussi [l'article 1.4.13](#) du présent règlement particulier).

1.4.12) Accès au plateau de jeu & au Terrain :

Seules 2 personnes au maximum par ½ terrain, avec une tenue correcte (y compris une paire de chaussure/sandale à leurs pieds) sont autorisés à rejoindre leur joueur sur le terrain (aux arrêts de jeu) pour les conseiller.

1.4.13) Temps :

Les joueurs disposent de 5 minutes de temps de préparation pour se rendre sur l'un des 5 terrains désignés et débiter leur match : temps pris entre le 1^{er} appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants et tirage au sort compris et faits dès l'arrivée sur le terrain).

Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré "forfait".

Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain et son environnement immédiat (sauf aux arrêts de jeu prévus) sans permission du juge.

Les joueurs devront être présents sur le terrain lors des arrêts de jeu prévus à l'annonce des 20 secondes restantes pour reprendre le jeu.

Le temps minimum de repos entre deux matches successifs pour un même joueur sera de 20 minutes.

1.4.14) Volant officiel :

Le volant plume officiel est à voir avec le club organisateur qui fixera son tarif.

1.4.15) Fautes & Lets :

Voir feuille "Lets & Fautes du CDV" affichée dans la salle le jour du CDV à côté de ce règlement particulier.

1.4.16) Nombre de qualifiés par poule :

Voir la feuille "Nombre de poule et de qualifiés" issue de Badplus affichée dans la salle le jour du CDV à côté de ce règlement particulier.

1.4.17) Adoption du règlement particulier:

Toute participation à ce CDV implique l'adoption du présent règlement particulier.

L'organisation a le droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un des articles du présent règlement particulier.